

UFR

Sciences Médicales

COLLEGE SCIENCES DE LA SANTÉ



Livret des Enseignements

DFASM 3

**Diplôme de Formation
Approfondie
en Sciences Médicales**

3^{ème} année

Année universitaire 2026-2027

Le mot des Coordonnateurs d'année et du Doyen

Vous entrez en DFASM 3, dernière année du deuxième cycle des études médicales. Votre projet de vie semble se concrétiser. Allez ! Encore quelques efforts !

Tous les enseignants vous encouragent à être organisé dans un travail efficace et régulier. Cette année : des stages et une UE de Sciences Humaines et Sociales très proche de votre future pratique.

Nous vous encourageons à profiter pleinement des stages hospitaliers lors de cette dernière ligne droite. Les stages vous permettent de mettre à profit toutes vos connaissances acquises depuis votre entrée à l'Université. Ils vous permettent aussi par les initiatives possibles, par une attitude active, d'envisager et de préparer votre futur troisième cycle. En effet, tout au long de votre second cycle, vous êtes progressivement passé d'un observateur passif à un intervenant actif. Tel un jeu de rôle, vous vous êtes préparé à votre futur métier. Les stages vous entraîneront aussi aux ECOS nationaux.

Dans certains stages des photographies des patients notamment lors d'interventions chirurgicales sont réalisées par l'équipe soignante. Cette démarche fait partie du dossier patient, avec l'accord de celui-ci. En revanche il est strictement interdit de réaliser des photographies au sein des stages pour son usage personnel que ce soit des patients ou du personnel. Ces enregistrements n'ont pas vocation à rester sur les smartphones ou ordinateurs des étudiants et ne doivent en aucun cas être diffusés sur des réseaux sociaux même en publication éphémère. Cela serait une violation du secret professionnel et du droit à l'image.

Cette sixième année tant attendue est une fin de cycle. Comme toute fin de cycle, elle condense et résume un parcours. Ce parcours associe des savoirs, un savoir-faire et surtout un savoir-être.

Pour vous soutenir dans vos efforts, nous restons à votre écoute. Les personnels enseignants et administratifs de l'Université et du CHU feront tout leur possible pour vous offrir les meilleures conditions de travail.

Nous vous invitons également à apprendre à gérer votre stress et acquérir des trucs & astuces qui vont servir pendant votre formation et votre futur métier de médecin. Vous trouverez plus d'information sur le lien suivant : (lien) et n'hésitez pas à contacter l'Institut de Médecine Intégrative et Complémentaire (IMIC) sur <https://imic.chu-bordeaux.fr>.

N'hésitez pas à venir discuter avec les enseignants coordinateurs si jamais vous en ressentez la nécessité ou si vous voulez nous faire part de vos difficultés.

Bon courage

Pr Didier GRUSON et Pr Claire ROUBAUD-BAUDRON
Coordonnateurs des enseignements
de DFASM 3

Pr Pierre MERVILLE,
Doyen
UFR Sciences Médicales

Lutte contre le harcèlement et les violences

Afin de favoriser un climat d'études sain et respectueux, propice à l'épanouissement de toutes et tous, mais aussi dans l'objectif de lutter contre toute forme de discrimination [raciste, sexiste, liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre ...], d'intimidation et de violence, l'UFR Sciences Médicales affirme sa volonté de tout mettre en œuvre pour que les victimes soient écoutées et accompagnées dans leurs démarches. Des moyens sont mis en place au sein de l'Université et de notre UFR pour recevoir votre parole, vous diriger vers des personnes ressources si vous en ressentez le besoin, et vous accompagner dans vos démarches juridiques. Des mesures concrètes sont prises contre les personnes suspectes d'avoir commis ces agressions ou tout autre acte discriminant, quel que soit leur statut.

L'université de Bordeaux s'engage à vous offrir des conditions d'études et de vie sur le campus optimales. Au travers de son [règlement intérieur](#), l'établissement rappelle aux membres de la communauté universitaire leurs droits et devoirs. Le respect de ces dispositions garantit le bon ordre au sein de l'établissement et la cohésion des étudiants et des personnels. A ce titre, nous vous rappelons que le bizutage est interdit, notamment lors des événements festifs et des moments d'intégration.

Si vous avez été victime ou témoin d'actes humiliants ou dégradants, la [Cellule d'écoute, de veille et de signalement \(CEVS\)](#) se tient à votre disposition.

Par le biais de la cellule, vous pourrez bénéficier d'une écoute et d'un accompagnement, assurés par un cabinet de psychologie. Les éléments communiqués à la CEVS sont confidentiels et peuvent, si nécessaire, donner lieu à toute mesure de traitement utile.

Si vous êtes victime ou témoin d'une agression sexiste ou sexuelle, ou d'un acte discriminant, nous tenons à ce que vous sachiez que nous sommes de votre côté. N'hésitez pas à nous le signaler. Notre objectif commun est de faire cesser ces violences encore trop présentes à l'hôpital comme à la faculté.

Si vous êtes victime ou témoin de tels comportements punis par la loi, plusieurs moyens sont à votre disposition pour le signaler :

- **La cellule de veille contre le harcèlement sexuel, les violences sexistes et homophobes à l'Université** : une cellule de veille et de signalement existe à l'Université de Bordeaux. Lieu d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des victimes ou des témoins, elle répond concrètement et en toute confidentialité aux situations dont elle est saisie et agit pour prévenir et dissuader tout comportement abusif. Contacts étudiants : celluledeveille.etudiant@u-bordeaux.fr
<https://www.u-bordeaux.fr/campus/citoyennete-et-vivre-ensemble/Harcelement-discriminations-et-violences>
- **Le site du Collège Santé** : un signalement anonyme pourra être effectué sur le site du Collège Santé à l'adresse suivante : signalement.college.sante@u-bordeaux.fr dont les élus étudiants seront destinataires. Ils feront une analyse des faits signalés et les transmettront, le cas échéant, aux coordonnateurs d'années afin que des mesures soient prises.

- **Au CHU**, un dispositif de signalement des violences entre professionnels s'est mis en place. Chaque professionnel, quel que soit son statut (médical, non médical, étudiant) peut remplir un formulaire dédié disponible sur le portail du CHU :

Il est disponible directement sur le portail intranet du CHU, via le lien et/ou le QR code suivants (aussi accessibles depuis un téléphone mobile) :

https://iia.chu-bordeaux.fr/prog/openpage.php?idCor=Cor_556d3e7af9ece9f64bf4c74c6325074a



Chaque signalement est transmis de façon sécurisée à une cellule de recueil composée d'un nombre limité de personnes soumises au secret professionnel. Le signalement peut être anonyme. Toutefois, pour faire l'objet d'un traitement adapté, l'identité de l'auteur du signalement doit être précisée, qu'il soit victime ou témoin des faits rapportés.

- **Portail de signalement Police ou Gendarmerie #NeRienLaisserPasser** : ce portail vous assure un accueil personnalisé et adapté par un policier ou un gendarme. Il est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. La discussion interactive instantanée permet un échange individualisé avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes.

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Infos-pratiques/Signalement-des-violences-sexuelles-et-sexistes>

- **Centre national d'appui à la qualité de vie des étudiants en santé (CNA)** : cette structure de coordination a pour mission de favoriser la qualité de vie des étudiants en santé en proposant des interventions et des soutiens adaptés.

soutien@cna.fr – 21, rue Descartes – 75350 Paris Cedex 05 – tél. : **0 800 724 900**

- **Espace santé étudiants** : ese@u-bordeaux.fr – 22, avenue Pey-Berland, 33600 Pessac, Tram B, arrêt Doyen Brus – tél. : 05 33 51 42 00

- **Service de santé au travail** – tél. : 05 40 00 60 60 ou 05 40 00 37 11 - 16, avenue Léon Duguit, 33600 Pessac, Tram B, arrêt Doyen Brus

- Vous pouvez aussi contacter directement, par mail, **votre coordonnateur d'année**

- **Violences sexistes et sexuelles** : 3919 <https://lannuaire.service-public.fr/centres-contact/R17892>

- **Numéro national de prévention au suicide** : 3114 <https://3114.fr/>

Promotion « Marie Wilbouchewitch » 1864-1941

Née le 9 février 1864 à Białystok (Empire russe, aujourd'hui Pologne), Marie Wilbouchewitch arrive à Paris en 1882 et devient la deuxième femme reçue à l'internat des hôpitaux en 1888, mais la première à l'avoir terminé en 1892.

Elle soutient sa thèse en 1893 sur le traitement antiseptique des brûlures.

Médecin pédiatre et chirurgienne, elle oriente initialement son activité vers l'orthopédie pédiatrique et dirige de 1895 à 1920 la salle de gymnastique orthopédique de l'hôpital des Enfants-Malades.

Elle publie différents articles dans le bulletin de la Société de Pédiatrie de Paris et est l'auteure de *l'Atlas-manuel de gymnastique orthopédique - traitement des déviations de la taille* (1903).

Elle participe également à l'écriture du *Traité de Kinésithérapie* (1909).

A partir de 1920, elle poursuit son activité en ville, à son domicile.

Parmi les autres faits marquants de son activité, Marie Wilbouchewitch est à l'origine de l'introduction du Service Social à l'hôpital qui en était dépourvu jusqu'alors.

Pendant les deux guerres mondiales, elle se met au service de l'hôpital du Val-de-Grâce pour s'occuper des blessés de guerre.

Elle y soigne notamment le poète Guillaume Apollinaire en 1916.

Son dévouement et la qualité des services rendus sont reconnus et honorés par les autorités médicales militaires.

Elue membre titulaire de la Société de Pédiatrie de Paris en 1905 - seule femme à y siéger pendant de nombreuses années - elle en devient la présidente en 1930.

En dehors de la médecine, Marie Wilbouchewitch est également musicienne et compositrice.

Elle traduit notamment en français et met en musique des poèmes de Mikhaïl Iourievitch Lermontov, poète et romancier russe romantique.

Elle meurt le 30 mai 1941 à Paris, laissant une empreinte durable en orthopédie pédiatrique et comme pionnière de l'accès des femmes aux études et à l'exercice de la médecine.

Sommaire

Lutte contre le harcèlement et les violences	4
Informations importantes	8
Renseignements pratiques.....	10
Étudiants à besoins spécifiques.....	11
Bureau Mobilité Internationale	12
Contrat d'engagement de service public	13
Charte de bonne conduite numérique des cours à distance	14
Bureau Vie Etudiante (BVE).....	15
Charte Tutorat du 2 ^{ème} cycle.....	16
Enseignement.....	17
Certificat de compétence clinique	18
Module en ligne de gestion du stress académique : DFASM1 – DFASM2 – DFASM3.....	21
UnitésEnseignementRecherche (U.E.R)	22
Valorisation du parcours de formation	23
Organisation des examens des études médicales :	25
Conditions de validation.....	26
2 ^{ème} session.....	26
Redoublement.....	26
Exclusion.....	26
Modalités pratiques et validation des stages et des gardes	27
Affectations et déroulement des stages	27
Evaluations.....	30
Stages non validés et gardes non réalisées	30
Stage d'été.....	32
Modalités de stage en cas de 2 ^{ème} inscription en DFASM3	33
Modalités d'accès au 3 ^{ème} cycle des études médicales	34

Informations importantes

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter :

- Les coordonnateurs de ME

- M. le Pr Patrick DEHAIL (coordonnateur du DFASM et Vice-Doyen)
patrick.dehail@chu-bordeaux.fr
- M. le Pr Didier GRUSON et Mme le Pr Claire ROUBAUD-BAUDRON (coordonnateurs du DFASM3)
didier.gruson@chu-bordeaux.fr - claire.roubaud@chu-bordeaux.fr
- M. le Pr Igor SIBON (Vice-Doyen)
igor.sibon@u-bordeaux.fr
- M. le Pr Pierre MERVILLE (Doyen)
pierre.merville@u-bordeaux.fr

-
- Un changement d'adresse ?
 - Un nouveau numéro de téléphone ?
 - Un problème d'inscription ?
 - Un événement familial, professionnel ... ?
 - Des informations sur les examens, sur les notes ?

Contactez
la gestion des cursus étudiants 6^{ème} année de médecine (DFASM 3)

Bâtiment 5D – RDC - Porte D

Aurélie GAYRAUD
 **05 57 57 14 82**

aurelie.gayraud@u-bordeaux.fr

- Une absence lors d'un choix ?
- Une difficulté, une demande particulière ?
- Un arrêt maladie, un problème au cours d'un stage hospitalier ?

Signalez-le au bureau des stages hospitaliers

Bâtiment 5D – RDC - Porte D

Imane BOULANOIRE – Benjamin SABLON
 **05 57 57 13 47** -  **05 57 57 13 28**

stageshospitaliers@u-bordeaux.fr

Des informations importantes vous seront également transmises directement via votre adresse électronique institutionnelle. Il est donc fondamental que vous l'activiez dès votre inscription. Votre login et mot de passe vous serviront à vous connecter sur toutes les applications de l'ENT (examens, stage...).

**LES EMPLOIS DU TEMPS, QUOTIDIENNEMENT MIS A JOUR,
AINSI QUE TOUS LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOS ÉTUDES
SONT ACCESSIBLES
SUR LA PLATEFORME PEDOGOGIQUE MOODLE**

<https://moodle.u-bordeaux.fr/course/view.php?id=13913§ion=2#tabs-tree-start>

En cas de difficulté particulière (absence d'un enseignant, modifications d'emplois du temps, lieux des cours), prendre contact avec :

Gaëlle GIRET - ☎ 05 57 57 15 38 - mail : gaelle.giret@u-bordeaux.fr

Gestion des enseignements de 2^{ème} cycle des études médicales – Bâtiment Espace Santé – Bureau 12

**Des informations importantes sont transmises sur votre messagerie universitaire,
PENSEZ À LA CONSULTER RÉGULIÈREMENT**

Renseignements pratiques

Réunion de rentrée

Mardi 3 novembre à 17h Amphi 9

Enseignements proposés

Module SHS : Jeudi 19 novembre à 17h30 Amphi 9

Début des stages hospitaliers

Lundi 2 novembre 2026

EPREUVES DEMATERIALISEES NATIONALES (EDN)

1^{ère} session : Du lundi 12 octobre au jeudi 15 octobre 2026

2^{ème} session : 12 et 13 janvier 2027

ECOS NATIONAUX*

Mercredi 19 mai et jeudi 20 mai 2027

** sous réserves de modifications*

Étudiants à besoins spécifiques (PHASE)

Le Service PHASE de l'Université de Bordeaux permet aux étudiants et étudiantes à profils particuliers de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de la mise en place d'aménagements d'études et d'examens.

Les profils accompagnés sont les suivants :

- Situation de handicap/maladie
- Sportifs / sportives de haut niveau (inscription sur liste du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports), de bon ou très bon niveau (reconnu par la commission du sport de haut niveau de l'Université de Bordeaux)
- Artistes reconnu.es par la commission art de l'Université de Bordeaux
- Elus.es (aux Conseils centraux, conseils des Collèges, CROUS)

Attention ! Les étudiants et étudiantes nécessitant un passage en commission, doivent impérativement se faire identifier auprès du service PHASE avant le :

- **20 septembre 2026 : Sport**
- **30 septembre 2026 : Art**

Contact du service PHASE:

Madame Marie LE PARC
Pôle de vie – 1^{er} étage
145 rue Léo Saignat
33076 Bordeaux cedex
05 57 57 56 84
marie.le-parc@u-bordeaux.fr

Bureau Mobilité Internationale

Adresse

Université de Bordeaux – Site Carreire

Bâtiment AD – Rez-de-chaussée

(en face du bâtiment Espace santé – à côté de la bibliothèque universitaire)

Horaires

Lundi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Mardi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Vendredi : fermé

Hors heures d'ouverture : veuillez nous contacter

Mobilité entrante : incoming-carreire@u-bordeaux.fr - ☎ 05 57 57 46 77

Mobilité sortante : outgoing-carreire@u-bordeaux.fr - ☎ 05 57 57 11 31

Bourses de mobilité : outgoing-carreire@u-bordeaux.fr - ☎ 05 57 57 45 04

Responsable du bureau : pauline.carreau@u-bordeaux.fr - ☎ 05 57 57 13 01

Contrat d'engagement de service public

Le Contrat d'Engagement de Service Public (ou CESP) permet de proposer aux étudiants de deuxième et troisième cycle des études en médecine **une allocation mensuelle de 1200 €**, en échange de laquelle les bénéficiaires s'engagent - pendant un nombre d'années égal à celui durant lequel ils auront perçu l'allocation et pour 2 ans minimum - à choisir une spécialité moins représentée ou à s'installer dans une zone où la continuité des soins est menacée.

Souscrire un CESP, c'est aussi bénéficier d'un accompagnement individualisé durant toute la formation et d'un soutien au moment de l'installation ou de la prise de fonctions.

Une réunion d'information est prévue courant novembre, pour tout renseignement, veuillez contacter l'adresse : ufr-medecine@u-bordeaux.fr

Charte de bonne conduite numérique des cours à distance

Nous encourageons vivement une interaction pédagogique de qualité entre étudiants et enseignants. Les échanges, verbaux ou via le chat, se doivent d'être courtois et impliquent une confiance et un respect mutuel.

ETUDIANTS

- ❖ **Je me connecte quelques minutes avant l'heure du cours** afin de commencer à l'heure.
- ❖ **Je suis dans un environnement calme**, et si ce n'est pas possible, je porte un casque ou des écouteurs, de préférence avec micro intégré.
- ❖ **Je peux afficher une photographie et j'utilise un fond d'écran neutre**
- ❖ **Au minimum, j'ai affiché mon PRENOM** (je n'utilise pas trois points de suspension...ni surnom)

Une fois que le cours a commencé :

- ❖ **Ma caméra et mon micro sont coupés.**
- ❖ **Si je suis en retard, je m'installe sans interrompre.**
- ❖ **Je participe au cours** (sondages, questions) et je pose des questions si j'en ai besoin. **Pour prendre la parole, je clique sur "lever la main"**, selon les règles de prise de parole prédéfinies avec l'enseignant.e et **je peux activer ma caméra**
- ❖ **Je peux également poser une question sur le chat.** Je peux également signaler une question posée sur le chat à l'enseignant.e.
- ❖ Dans le respect du droit à l'image de tous les participants à la réunion et d'éventuelles images de patients, **je ne fais pas des captures d'écran ni des vidéos** de la session.

Pour toutes questions sur la vie étudiante (logement, restauration, transport, études...) et les démarches de la vie quotidienne.

Vous éprouvez des difficultés ?

Le bureau de la vie étudiante vous accompagne dans les différents dispositifs existants à Bordeaux : l'aide sociale, l'aide sociale numérique (remboursement sur facture datant de moins de 2 mois selon les critères sociaux), et les exonérations des frais d'inscription.

Pôle de vie, 1^{er} étage

Lun-ven, 9h-22h

05.57.57.10.50

accueilbve.carreire@u-bordeaux.fr

PÔLE DE VIE DE CAMPUS

Pratiquer un sport, jouer à des jeux de société, s'engager dans une association étudiante ou encore venir simplement se reposer ou se retrouver en groupe, rendez-vous au pôle de vie.

Espace « pique-nique » avec micro-ondes à disposition.

Pôle de vie campus Carreire, à côté du resto U, du lundi au vendredi de 8h à 22h

Bureau des sports du Collège Santé, RDC du pôle de vie

Accueil vie de campus les lundis et jeudis

Contact : accueilbve.carreire@u-bordeaux.fr – 05 57 57 10 50



Charte Tutorat du 2^{ème} cycle

La faculté de médecine de Bordeaux propose aux étudiants de second cycle des études médicales jugées en difficulté par le coordinateur de l'année un tutorat.

Cette présente charte a pour objet de définir les engagements respectifs du tuteur et de l'étudiant.

Le circuit pour le tutorat reste inchangé, les étudiants sont vus en entretien par le(s) coordonnateur (s) de l'année qui peut/peuvent lui proposer un tutorat 2C. Dans ce cas, il les met en contact avec la **Dr Noémie GENSOUS**.

Ce tutorat est réservé aux étudiants identifiés en difficultés scolaires. Il ne s'agit pas d'un dispositif destiné aux étudiants souhaitant optimiser leurs performances aux EDN-ECOS.

Le tutorat se termine à la fin de l'année universitaire pour les étudiants de 4^{ème} et 5^{ème} années et après les ECOS pour les étudiants de 6^{ème} année ; ou à la demande du tuteur ou de l'étudiant en cas de non-respect de la charte.

Engagement du tuteur

Le tuteur s'engage à être disponible pour l'étudiant tout au long de l'année universitaire.

Le tuteur est formé à l'outil THEIA.

Le tuteur suit les examens de l'étudiant et lui donne des conseils pour les préparer.

Le tuteur récupère auprès de l'étudiant les notes obtenues aux examens et organise un débriefing.

Engagement de l'étudiant

L'étudiant est volontaire pour ce projet de tutorat et fait lui-même la demande d'un tel soutien.

L'étudiant répond aux sollicitations du tuteur dans les meilleurs délais.

L'étudiant s'engage à prendre contact régulièrement avec son tuteur et le tenir informé au **fur et à mesure de l'année universitaire** des difficultés rencontrées.

Date :

Le tuteur :

L'étudiant.e :

Enseignement

Coordonnateurs DFASM 3 : Pr Claire ROUBAUD-BAUDRON et Pr Didier GRUSON

Adresse conseillée : claire.roubaud@chu-bordeaux.fr - didier.gruson@chu-bordeaux.fr

Coordonnateur de SHS : Pr Etienne RIVIERE

Adresse conseillée : etienne.riviere@u-bordeaux.fr

Organisation générale

Sciences Humaines et Sociales (SHS) appliquées au développement des compétences de communicateur et de professionnel de santé.

Certificat de compétence clinique

Coordonnateurs DFASM 3 : Pr Claire ROUBAUD-BAUDRON et Pr Didier GRUSON

claire.roubaud@chu-bordeaux.fr – didier.gruson@chu-bordeaux.fr

Coordonnateurs ECOS : Pr Etienne RIVIERE et Pr Alexandre OUATTARA

etienne.riviere@u-bordeaux.fr - alexandre.ouattara@u-bordeaux.fr

Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux études en vue du premier et deuxième cycles des études médicales – Article 17

Les examens cliniques objectifs et structurés (ECOS) sont un dispositif d'évaluation des compétences, qui permettent de confronter l'étudiant à un ensemble de situations directement en lien avec son futur métier et ce, de manière réaliste.

Ils permettent d'évaluer des compétences en situation clinique, ainsi que la capacité d'un candidat à agir en milieu professionnel. Ils complètent l'évaluation des connaissances théoriques et cliniques validées sur les lieux de stage.

Les compétences mobilisées pour cette épreuve sont issues de l'ensemble du programme du premier et du second cycle des études médicales.

Tous les étudiants doivent obtenir le certificat de compétence clinique nécessaire à la validation de fin de deuxième cycle. Il s'agira d'une épreuve organisée par plusieurs stations d'*examen clinique objectif structuré* (ECOS) = ECOS facultaires

Les ECOS sont organisés par 2 sessions en DFASM 3.

SESSION 1 : 20% M1 + 30% M2 + 50% M3.

SESSION 2 : 100% M3

Les compétences mobilisées pour cette épreuve sont issues de l'ensemble du programme du premier et du second cycle des études médicales.

Les dates et lieux des affectations seront ajoutés sur Moodle UB et un mail vous sera adressé sur votre boîte institutionnelle.

L'absence d'un étudiant à une session d'ECOS ne sera considérée qu'en cas de force majeure et devra être justifiée par un certificat médical à fournir impérativement dans les 48 heures à la scolarité.

Organisation générale / déroulé (sous réserve de modification) :

Toutes les informations seront publiées sur Moodle et des mails vous seront envoyés.

Lors des ECOS facultaires de DFASM3 vous serez convoqué pour une demi-journée entière dans un amphi / salle sans dispositif connecté sur vous. Les consignes seront disponibles également sur Moodle.

Vous serez affecté dans un circuit de 5 stations.

Vous devrez effectuer 5 stations différentes de 8 minutes chacune, rythmées par un signal sonore. Une fois terminé vous serez ramené dans un autre amphi /salle.

La session 2 peut être organisée à l'hôpital en fonction du nombre d'étudiant.

Coordonnateur : Pr Etienne RIVIERE

etienne.riviere@u-bordeaux.fr

Pour remettre l'Humain au centre du métier, nous vous proposons une série de conférences en lien avec le programme et les situations de départ de l'ECOS national. **Toutes les notions abordées dans ces conférences seront directement utiles pour votre pratique et pour l'ECOS national.**

Objectifs pédagogiques : à l'issue de la formation, vous serez capables de :

1. Savoir raisonner en contexte d'incertitude comme les ECOS nationaux avant la vraie vie d'interne !
2. Communiquer adéquatement avec les patients pour :
 - partager une information sérieuse avec le patient et/ou sa famille selon les bonnes pratiques en tenant compte du secret médical
 - prendre en charge un patient en fin de vie en tenant compte du cadre légal et éthique
3. Gérer des situations de maltraitance de l'enfant
4. Gérer des situations complexes liées au grand âge
5. Prendre en charge adéquatement un handicap
6. Prendre en charge adéquatement un accident du travail ou une maladie professionnelle
7. Faire preuve d'empathie professionnelle devant une situation de soin difficile

La **validation** de cette UE est **obligatoire** pour la validation du DFASM : cette UE sera validée par la présence aux différentes sessions d'ECOS.

En complément, nous vous invitons également à écouter le podcast particulièrement intéressant « le serment d'Augusta » disponible gratuitement sur internet.

Les conférences seront en lien avec plusieurs des situations de départ suivantes :

30	Dénutrition / Malnutrition
31	Perte d'autonomie progressive
46	Hypotonie / Malaise du nourrisson
115	Anomalie du développement psychomoteur
116	Anxiété
117	Apathie
119	Confusion mentale / Désorientation
121	Déficit neurologique sensitive et/ou moteur
125	Idées ou conduites suicidaires / Lésions auto-infligées
131	Troubles de la mémoire / Déclin cognitive
178	Demande / Prescription raisonnée et choix d'un examen diagnostique
224 – 229	Découverte d'une anomalie à l'imagerie
230	Rédaction de la demande d'un examen d'imagerie
232	Demande d'explication d'un patient sur le déroulement, les risques et les bénéfices attendus d'un examen d'imagerie
235	Découverte diagnostic positif dépistage rapide VIH
236	Interprétation d'un résultat de sérologie
238	Demande et préparation aux examens endoscopiques (bronchiques, digestifs)
269	Explication pré-opératoire et recueil de consentement d'un geste invasif diagnostique et thérapeutique
240	Expliquer une hospitalisation en soins psychiatriques à la demande d'un tiers
241	Gestion du sevrage alcoolique contraint

242	Gestion du sevrage tabagique contraint
243	Mise en place et suivi d'un appareil d'immobilisation
244	Mise en place et suivi d'une contention mécanique
245	Prescription d'un appareillage simple
246	Prescription d'un soin ambulatoire
247	Prescription d'une rééducation
248	Prescription et suivi d'un traitement par anticoagulant et/ou anti-agrégant
250	Prescrire des antalgiques
269	Consultation de suivi et traitement de fond d'un patient souffrant d'un trouble psychiatrique chronique (hors dépression)
277	Consultation de suivi d'un patient présentant une lombalgie aiguë ou chronique
278 – 301	Consultations de suivi (DT1, DT2, asthme, hypothyroïdie, ATCD cardiovasculaire, BPCO, insuffisant cardiaque, rénal, dépressif, épileptique, immunodéprimé, addicto, gynéco, gériatrie, pédiatrie, cancéro, troubles cognitifs, allergie, anesthésie, contage)
315	Prévention des risques professionnels
316	Identifier les conséquences d'une pathologie/situation sur le maintien d'un emploi
317	Dépistage et prévention des violences faites aux femmes
321	Suspicion maltraitance et enfance en danger
323	Prévention de l'exposition aux écrans
324	Modification thérapeutique du mode de vie (sommeil, activité physique, alimentation...)
326	Accident du travail
327	Annonce d'un diagnostic de maladie grave au patient et/ou à sa famille
328	Annonce d'une maladie chronique
329	Conduite à tenir devant une demande d'accès à l'information/au dossier médical
330	Accompagnement global d'un aidant
331	Découverte d'un aléa thérapeutique ou d'une erreur médicale
332	Demande d'interruption volontaire de grossesse
333	Demande d'un certificat médical initial
334	Demande de traitement et investigation inappropriés
337	Identification, prise en soin et suivi d'un patient en situation palliative
338	Prescription médicale chez un patient en situation de précarité
339	Prescrire un arrêt de travail
340	Prise volontaire ou involontaire d'un toxique ou d'un médicament potentiellement toxique
341	Réaction à un événement potentiellement traumatique
343	Refus de traitement et de prise en charge recommandés
344	Situation de harcèlement
345	Situation de handicap
347	Situation sociale précaire et isolement
349	Troubles des interactions sociales / difficultés de socialisation
350	Violences sexuelles
351	Violences psychologiques et/ou physiques
355	Organisation de la sortie d'hospitalisation
356	Information et suivi d'un patient en chirurgie ambulatoire

Coordonnateurs et intervenants : Pr François TISON, Pr François SZTARK, Dr Amandine MATHE
francois.tison@chu-bordeaux.fr - francois.sztark@chu-bordeaux.fr - amandine.mathe@chu-bordeaux.fr

Finalité : *Gestion du stress académique (en particulier en vue de l'épreuve d'ECOS)*

Objectifs pédagogiques :

- Connaître mes manifestations du stress, mon stress perçu et ma réaction au stress.
- Repérer et reconnaître les situations de stress académique et en stage à l'hôpital.
- Connaître les mécanismes du stress et de sa survenue.
- Mettre en place des stratégies globales de réduction et d'adaptation au stress au quotidien.
- Faire l'expérience d'outils de gestion du stress en situation (ECOS) en particulier basés sur la respiration et sur les pratiques de méditation de pleine conscience.

Modalités d'enseignement :

Etudiants en DFASM 1, 2 et 3 sur la base d'une participation libre, volontaire et autonome à 5 séances de 2h (le Mercredi de 18h30-20h30), en visioconférence (lien zoom fourni aux inscrits), réparties de début Février à début Mai. Le programme est conçu sous la forme d'une progression pédagogique dont les 5 séances constituent un tout. Les ressources pédagogiques et de pratique seront disponibles sur Moodle.

Programme :

Séance 1. Mercredi 10 février 2027 – 18h30

Qu'est-ce que le stress pour moi ?

Séance 2. Mercredi 3 mars 2027 – 18h30

Quand je suis stressé je ...

Séance 3. Mercredi 24 mars 2027 – 18h30

Quand je suis stressé comment je réagis, comment je m'adapte ?

Séance 4. Mercredi 7 avril 2027 – 18h30

Mettre en pratique des outils de gestion du stress

Séance 5. Mercredi 28 avril 2027 – 18h30

Pour conclure, la perspective des ECOS

Validation pour une UE supplémentaire facultative :

Validation par la présence en session unique à au moins 4 des 5 séances avec réponse en ligne à une enquête.

Parcours d'initiation à la recherche en Santé

Unités Enseignement Recherche (U.E. Ret stage recherche)

INFORMATIONS

L'enseignement du parcours recherche santé est destiné à renforcer les connaissances scientifiques des étudiants en Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique, pour les préparer réellement à la recherche et leur permettre d'accéder en deuxième année du Master Recherche après validation du second cycle de leurs études de Santé.

La validation de deux UER et d'un stage de recherche, d'une durée de 140 heures minimum et 280 heures maximum, effectué dans un laboratoire labellisé permet, sous réserve de validation du DFASM 3, d'obtenir l'équivalence d'un master 1 (60 ECTS) en vue d'une inscription ultérieure en master 2 à visée recherche.

Inscription à une UER

L'inscription au parcours initiation à la recherche se fait via la plateforme Moodle. Les modalités d'inscription et le lien sont disponibles ici :

sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Parcours-Initiation-a-la-Recherche

Si l'UER est choisie comme optionnelle, l'inscription doit être faite avant le **mercredi 9 septembre 2026**.

L'inscription en UER est distincte de l'inscription en Médecine. Les étudiants souhaitant s'inscrire à une UER doivent également se signaler auprès de leur gestionnaire de cursus étudiants des formations médicales lors de leur choix d'UE optionnelle, si l'UER est choisie comme optionnelle.

Inscription au stage recherche

Les étudiants souhaitant effectuer un stage de recherche doivent impérativement s'inscrire via la plateforme Moodle en remplissant la fiche d'inscription au stage de recherche. Les modalités d'inscription et le lien sont disponibles ici :

sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Parcours-Initiation-a-la-Recherche

Le programme détaillé des UER ouvertes en 2026-2027 et les modalités du parcours recherche santé et du stage recherche sont disponibles sur le site du Collège Sciences de la Santé :

sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Parcours-Initiation-a-la-recherche

Service de gestion des cursus étudiants LMD Santé (Bâtiment 5D – RDC - Porte I)

☎ 05 57 57 13 25

scolarite.lmd.sante@u-bordeaux.fr

Valorisation du parcours de formation

La valorisation du parcours étudiant s'inscrit dans le cadre de la réforme du 2^e cycle (R2C) et compte 10% de la note finale du classement général des étudiants en fin de DFASM 3. Les points parcours sont comptabilisés à une valeur maximale de 60.

Le parcours de formation des candidats est examiné par l'université sur la base de la grille nationale figurant en annexe de [l'arrêté du 28 septembre 2023](#) (portant modification [de l'arrêté du 21 décembre 2021](#) relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine).

*La soumission des points Parcours sera close en Année 1 du DFASM 3 et **IMPOSSIBLE** en Année 2 en cas de redoublement ou auditeur libre*

Référentes de parcours : Pr. Claire MAJOUFRE, Pr. Marie-Christine BEAUVIEUX

Informations pratiques :

Site du Collège Santé, rubrique points parcours :

<https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Medecine/Points-parcours>

Pour toute question :

1/ se référer à la FAQ sur le site du Collège Santé

2/ envoyer un courriel sur la boîte mail dédiée : pointsparcours@u-bordeaux.fr

VALORISATION DU PARCOURS DE FORMATION (PLAFOND FIXÉ À 60 POINTS)

	Élément du parcours	Justificatif	Points
Cursus médecine	Validation d'UE supplémentaire(s) facultative(s)	Attestation de validation de l'UE	10 (40 points maximum)
Cursus hors médecine	Validation d'année(s) de formation hors médecine, première année de parcours de formation antérieurs mentionnés aux 1 ^{er} et 2 ^{es} de l'article R. 631-1 du code de l'éducation, et première année de diplôme national de licence	Attestation de validation des ECTS	10 points par 60 ECTS validés
	Validation d'une première année de master	Attestation de réussite	40
	Validation d'une deuxième année de master	Attestation de réussite	60
	Validation d'une thèse d'université	Attestation de réussite	60
	Publication d'article(s) dans une revue à comité de lecture	Référence de l'article publié	10
Engagement étudiant <i>Seul un de ces trois éléments peut être valorisé à hauteur de 40 points. En cas de cumul, le (ou les) UE supplémentaire(s) est(sont)</i>	Validation d'une UE d'engagement associatif (activité bénévole, fonctions électives...) (1)	Attestation de validation de l'UE	40
	Validation d'une UE d'engagement pédagogique (tutorats universitaires, recherche en pédagogie...)	Attestation de validation de l'UE	40
<i>valorisée(s) à hauteur de 10 points, chacune correspondant à l'élément de parcours « Validation d'UE supplémentaire(s) facultative(s) »</i>	Validation d'une UE d'engagement social ou civique, notamment : - une activité au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle prévue à l'article L. 4211-1 du code de la défense (1) ; - un engagement de sapeur-pompier volontaire prévu à l'article L. 723-3 du code de la sécurité intérieure (1) ; - un engagement de service civique prévu au II de l'article L. 120-1 du code du service national (1) ; - un contrat de volontariat dans les armées prévu à l'article L. 121-1 du code du service national et à l'article L. 4132-11 du code de la défense (1).	Attestation de validation de l'UE	40
Expérience professionnelle	Expérience professionnelle réalisée dans tout domaine hors champ de la formation en santé	Attestation de l'employeur	10 points/70h ou 20 points/140h (30 points maximum)
Mobilité <i>Les stages de mobilité peuvent se cumuler</i>	Stage mobilité courte hors subdivision* (durée minimale d'un mois) (1) <i>* La mobilité est possible au sein d'une même subdivision si celle-ci comprend plusieurs UFR de médecine</i>	Attestation de validation de stage	15
	Stage mobilité courte internationale (durée minimale d'un mois)	Attestation de validation de stage	20
	Stage ERASMUS d'un semestre	Attestation de validation de stage	40
	Stage ERASMUS de deux semestres	Attestation de validation de stage	60
Linguistique <i>Les compétences linguistiques peuvent se cumuler</i>	Niveau de langue B2 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	10
	Niveau de langue C1 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	20
	Niveau de langue C2 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	30

Organisation des examens des études médicales :

DFASM3

Conditions de validation

En DFASM 3 :

Les étudiants devront valider

1^{ère} session

- Le Certificat de Compétence Clinique **sous forme d'ECOS de 5 stations calculées ainsi 20% ECOS M1, 30% ECOS M2 et 50% ECOS M3**
- **Le module SHS** : un QR code questionnaire de validation de la présence à chaque session et un examen final en ligne sous forme de QCM et vignettes cliniques (1h) obligatoire, validant, nécessitant une note > 70 /100 en autant d'essais que nécessaire en session unique.
- **Chaque stage hospitalier** par une évaluation obligatoire réalisée par l'enseignant responsable du stage * (cf chapitre validation des stages hospitaliers)

2^{ème} session

- La deuxième session du Certificat de Compétence Clinique pourra être organisée à l'Université ou à l'Hôpital en fonction du nombre d'étudiants.

Les étudiants ne peuvent bénéficier que de **deux sessions d'examens par an**.

La situation des étudiants absents en partie ou en totalité à l'une des deux sessions pour cas de force majeure sera examinée par le jury.

Si les motifs invoqués sont expressément reconnus comme « cas de force majeure », des épreuves pourront être exceptionnellement organisées dans un délai minimum de 15 jours après la clôture de la 2^{ème} session.

Redoublement

Les étudiants n'ayant pas validé leur DFASM3 devront refaire tous les stages hospitaliers et repasser les ECOS facultaires.

Le module SHS, s'il a été validé reste acquis. En cas de non validation, celui-ci devra être représenté.

Exclusion

Article 17 de l'Arrêté du 8 avril 2013.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de **six inscriptions** en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études (M1, M2, M3) ne peut faire l'objet de plus de **trois inscriptions**.

Validation du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

Le DFASM est délivré aux étudiants ayant validé les 3 années de deuxième cycle et le quota des **25 gardes** (un minimum de 15 gardes officielles et 10 pouvant être des astreintes pédagogiques).

Ce diplôme national sera délivré à la fin de l'année universitaire ; il sera exigé par vos futurs interlocuteurs administratifs pour de nombreuses démarches (inscription administrative, inscription à l'Ordre des Médecins, candidatures pour des DU, dossier de PU-PH, candidatures pour travailler à l'étranger, dossier de retraite, etc).

Modalités pratiques et validation des stages hospitaliers et des gardes

Durant l'année universitaire, vous devez effectuer 5 stages hospitaliers (dont un l'été).

En application de l'arrêté du 8 avril 2013, relatif à la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales, la validation du stage tient compte :

- de l'assiduité des étudiants, leur comportement, la qualité des observations médicales qui leur sont confiées et, le cas échéant, l'exposé effectué au cours de ce stage ;
- de la vérification de l'acquisition d'un certain nombre de compétences.

Vous devez avoir validé 25 gardes à la fin du DFASM, un minimum de 15 gardes du CHU et 10 qui peuvent être des astreintes pédagogiques.

Vous pouvez visualiser votre nombre de gardes du CHU sur l'application GTMed ainsi que sur Moodle UB.

Il est rappelé que conformément au décret n° 2014-674 du 24 juin 2014, « les étudiants hospitaliers en médecine ne doivent pas participer aux gardes la veille d'un examen » mais ils ne sont pas dispensés de stage sauf avis favorable du chef de service.

GARDES ET ASTREINTES PÉDAGOGIQUES

Les gardes rémunérées sont gérées et attribuées par le CHU. Pour toute demande concernant ces gardes : dam.etudiants@chu-bordeaux.fr

Les astreintes pédagogiques sont gérées par le bureau des stages hospitaliers. Les coupons originaux de ces astreintes sont à déposer au bureau, Bat 5D, porte D, 146 Rue Léo Saignat 33076 Bordeaux Cedex (ou dans la boîte aux lettres située juste devant la porte).

AFFECTATIONS

Les choix de stage s'effectuent pour la population entière en ligne sur Diosel. Les étudiants ont accès à la plateforme Diosel à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe personnels, communiqués au début de leur externat. Les consignes des choix ainsi qu'un guide d'utilisation de la plateforme est à leur disposition tout au long de leur externat sur Moodle UB. Quelques jours avant, les étudiants sont informés via leur messagerie ENT de l'ouverture prochaine des choix et de la mise en ligne du classement et des postes sur Diosel.

Un choix de stage ne pourra pas être « à la carte » selon chaque projet professionnel. L'affectation est DEFINITIVE et ne pourra pas faire l'objet de changement. Quand un stage a été attribué à un étudiant à l'issue d'un choix, il ne lui est plus possible d'y prétendre à nouveau aux choix suivants qui ont lieu au cours de la même année universitaire.

DÉROULEMENT DES STAGES

Périodes de stage :

- Novembre – Décembre : 8 semaines (6 semaines « on » + 2 semaines « off »)
- Janvier – Février : 8 semaines (6 semaines « on » + 2 semaines « off »)
- Mars – Avril : 8 semaines (6 semaines « on » + 2 semaines « off »)
- Juin : tout le mois, attention pas de « off »
- Stage d'été : période à déterminer

Les dates des stages sont précisées dans la rubrique « Calendrier prévisionnel des choix de stage ».

Horaires de stage :

Tous les étudiants doivent être présents le 1er jour du stage pour recevoir toutes les informations sur le déroulement de celui-ci. Pour les stages délocalisés, selon les possibilités du service, une visio sera organisée. La répartition en semaines "on" / "off" est fixée par le responsable du service au plus tard le premier jour de stage. A défaut ou dans les cas exceptionnels, cette répartition s'effectue en lien avec les externes.

Le stage s'effectue du lundi au vendredi en **journées continues** (matin et après-midi ; horaires indicatifs : 8h-16h). La présence dans le service au-delà de 16h ou le samedi n'est pas obligatoire mais elle est encouragée et donne lieu à la validation d'astreintes pédagogiques (les coupons à remplir sont téléchargeables sur Moodle UB). Les externes ne vont pas en stage les jours fériés.

Les semaines « off » peuvent être prises à la suite ou séparées par une ou plusieurs semaines de stages. Une semaine « off » ne peut être morcelée. Durant les semaines « off », l'étudiant n'est pas en congés : il peut être appelé pour effectuer une garde, pour des ECOS (évaluation) de fin de stage.

Cas particuliers :

- **Etudiants ajournés aux EDN d'octobre (1ère session) :**

Le stage de novembre-décembre se déroule comme suit : les étudiants ont stage en journées continues tout le mois de novembre, sans temps « off » ; ils sont exemptés de stage en décembre. La reprise des stages se fait le lendemain de la dernière épreuve des EDN de janvier (2^{ème} session), en journées continues jusqu'à la fin du stage, sans temps « off » supplémentaire.

- **Etudiants ajournés aux EDN de janvier (2ème session) :**

Les étudiants ajournés aux EDN ont la possibilité de réaliser un stage à mi-temps au CHU de Bordeaux au mois de mai.

STAGES DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Des stages de médecine générale sont proposés en DFASM3, durant l'année et pendant l'été, accessibles aux choix en fonction du classement. Les stages de médecine générale proposés durant l'année sont des stages éloignés. La liste des stages ouverts peut varier d'un choix à l'autre en fonction des médecins disponibles. L'été, les étudiants de DFASM3 ont accès à tous les stages de médecine générale disponibles, également ceux situés à Bordeaux et dans sa périphérie. Seuls les médecins agréés MSU 2ème cycle qui se sont déclarés disponibles afin d'être mis aux choix Diosel sont accessibles.

En raison du nombre limité de postes de médecine générale disponibles et afin de permettre au plus grand nombre d'étudiants d'accéder à un stage de médecine générale durant son 2ème cycle, des limites d'accès par étudiant ont été fixées, ainsi chaque étudiant est limité durant son DFASM à :

- un stage de médecine générale situé à Bordeaux et dans sa périphérie
- un stage de médecine générale éloignés de Bordeaux

Soit au total 2 stages de médecine générale sont possibles durant le DFASM.

Vous avez également la possibilité d'effectuer un stage de médecine générale hors subdivision, uniquement pendant le stage d'été. Ce stage de médecine générale hors subdivision ne compte pas dans les limites d'accès citées plus haut.

STAGES DELOCALISES

Des stages délocalisés sont proposés dans les CH de la Côte Basque, de Pau, de Dax, de Mont-de-Marsan et d'Agen. Le choix se fait sur Diosel. Chaque étudiant peut effectuer tous ses stages annuels délocalisés à condition que son classement lui en permette l'accès. Les examens ont lieu en présentiel sur le site de la faculté de Bordeaux. La veille et le lendemain d'un examen, la journée de stage est banalisée pour les étudiants en stage délocalisé. En fonction de l'offre, les étudiants pourront effectuer des gardes ou demi-gardes localement. Ces dernières seront rémunérées, dans la limite de 8 gardes délocalisées par an, par étudiant. L'hébergement ne sera pas pris en charge. Des fiches d'information sont consultables sur Moodle UB.

STAGES AUX DOM-TOM

Depuis l'année universitaire 2023-2024, des stages aux DOM-TOM sont proposés durant les choix annuels de DFASM3 dans les CH suivants : au CHT Gaston Bourret de Nouméa (Nouvelle-Calédonie) et au Centre Hospitalier de la Polynésie Française à Papeete (Tahiti). Ces stages sont accessibles sur Diosel, en fonction du classement en novembre-décembre et en juin. Selon le calendrier d'organisation des ECOS facultaires, ils sont également proposés en janvier-février OU en mars-avril, en dehors des dates d'examens. En effet, les examens ont lieu obligatoirement en présentiel sur le site de la faculté de Bordeaux. En fonction de l'offre, les étudiants pourront effectuer des gardes ou demi-gardes localement. Ces dernières seront rémunérées, dans la limite de 8 gardes délocalisées par an, par étudiant. L'hébergement ne sera pas pris en charge. Les frais de transport (billet d'avion) sont à la charge de l'étudiant. Des fiches d'information sont consultables sur Moodle UB.

Les stages proposés en Nouvelle-Calédonie sont suspendus jusqu'à nouvel ordre en raison du contexte actuel d'instabilité politique.

CALENDRIER PREVISIONNEL DES CHOIX DE STAGE

1^{er} Stage : Du 2 novembre au 27 décembre 2026 - Choix du 18 au 21 septembre 2026

2^{ème} Stage : Du 28 décembre 2026 au 21 février 2027 - Choix du 27 novembre au 30 novembre 2026

3^{ème} Stage : Du 22 février au 18 avril 2027 - Choix du 22 au 25 janvier 2027

4^{ème} Stage : Du 1^{er} au 30 juin 2027 - Choix du 9 au 12 avril 2027

Stage d'été : Les dates de choix et de stages vous seront communiquées dans l'année.

DÉMARCHES EN CAS D'ABSENCE EN STAGE

Toute absence en stage (hors congés annuels déclarés auprès du CHU) doit être justifiée par un **arrêt de travail**. L'arrêt de travail doit couvrir toute la période de l'absence. Si l'absence est prolongée, un arrêt de travail de prolongation est à fournir. Aucun autre justificatif ne sera accepté.

Les arrêts de travail sont à **transmettre au plus vite par mail au bureau des stages : stageshospitaliers@u-bordeaux.fr** ainsi qu'à la Direction des Affaires Médicales du CHU de Bordeaux : dam.etudiants@chu-bordeaux.fr.

Il revient à l'étudiant de prévenir le service de son absence.

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant s'expose à une invalidation de son stage.

Toute absence non justifiée (hors arrêt maladie et droit aux congés annuels) sera signalée à votre employeur (le CHU de Bordeaux) qui se réserve le droit d'appliquer une retenue partielle ou totale sur votre salaire.

ÉVALUATIONS

L'étudiant doit obligatoirement évaluer le stage dans lequel il se trouve pour participer au choix suivant (l'anonymat est garanti). Toute modification de cette évaluation restera accessible jusqu'à la fin du stage en cours. Il est important de la compléter jusqu'au dernier jour du stage.

L'étudiant doit s'assurer qu'avant la fin de stage l'enseignant ait effectué la validation de son stage sur Diosel. Cela relève de la responsabilité de l'étudiant.

La validation du stage par les enseignants peut être sous forme d'évaluation des compétences lors d'un court examen clinique objectif structuré (1 ou 2 stations).

Un stage non évalué est considéré comme non validé et expose donc l'étudiant à une non validation de l'année.

L'évaluation et les commentaires des stages seront pris en compte lors de la délibération.

STAGES NON VALIDÉS ET GARDES NON RÉALISÉES

Un étudiant qui ne valide pas un stage (en totalité ou partiellement) devra le rattraper durant les semaines « off » au cours de l'année universitaire dans un terrain de stage et sur une durée indiquée par les coordonnateurs d'année. Aucun rattrapage ne sera possible au cours du mois de mai celui-ci étant consacré aux révisions ECOS.

Une absence d'une durée supérieure à la moitié du stage, quel qu'en soit le motif, entraîne la non validation de celui-ci et l'organisation d'un stage de rattrapage, dont la durée et les modalités sont fixées par les coordonnateurs d'année. Les absences doivent être justifiées.

Toute absence non justifiée à une garde est susceptible d'entraîner la saisine du Conseil de discipline de l'Université.

Indépendamment, au niveau de l'UFR, des sanctions automatiques ont été votées. Elles sont indépendantes des décisions du Conseil de discipline de l'Université :

- **Une absence non justifiée à 1 garde**

Un étudiant qui n'assure pas sa garde, en dehors d'un cas de maladie ou de force majeure, sans se faire remplacer, devra **faire deux semaines supplémentaires de stage**.

De plus, l'étudiant sera porté sur une liste de réservistes pendant une période maximale de 3 mois à partir de la date de sa dernière garde non effectuée.

L'étudiant pourra ainsi être sollicité par les affaires médicales du CHU de Bordeaux pendant la période définie pour remplacer, si nécessaire, un étudiant ne pouvant assurer une garde programmée.

L'étudiant pourra être sollicité au maximum trois fois sur une période de 3 mois de réserve pour effectuer ce type de remplacement.

Les périodes de congés seront respectées et exclues de la période de réserve.

En cas de non-respect de cette mesure, l'étudiant s'exposera à une convocation devant le Conseil de discipline et à un risque d'exclusion des études médicales.

- **Une absence non justifiée à 2 gardes** aura pour conséquence la **non validation du stage sans possibilité de rattrapage** entraînant le redoublement de l'année en cours.

- **Un stage non validé et deux gardes non prises et/ou une absence non justifiée à trois gardes** entraîneront systématiquement **la saisine du Conseil de discipline de l'Université** (les sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion des études médicales).

Toute absence non justifiée (hors arrêt maladie et droit aux congés annuels) sera signalée à votre employeur (le CHU de Bordeaux) qui se réserve le droit d'appliquer une retenue partielle ou totale sur votre salaire.

Stage d'été

Le stage d'été s'effectue au CHU, dans un laboratoire, dans un autre établissement public ou privé hors subdivision Nouvelle Aquitaine, dans les ESPIC (établissements de santé privés d'intérêt collectif), chez un médecin généraliste, dans les structures médico-sociales, à l'étranger et/ou dans les DOM-TOM.

Vous ne pouvez effectuer votre stage chez un médecin libéral excepté un médecin généraliste agréé MSU.

Le classement est aléatoire.

Toutes les demandes de stage seront examinées par la commission des stages d'été.

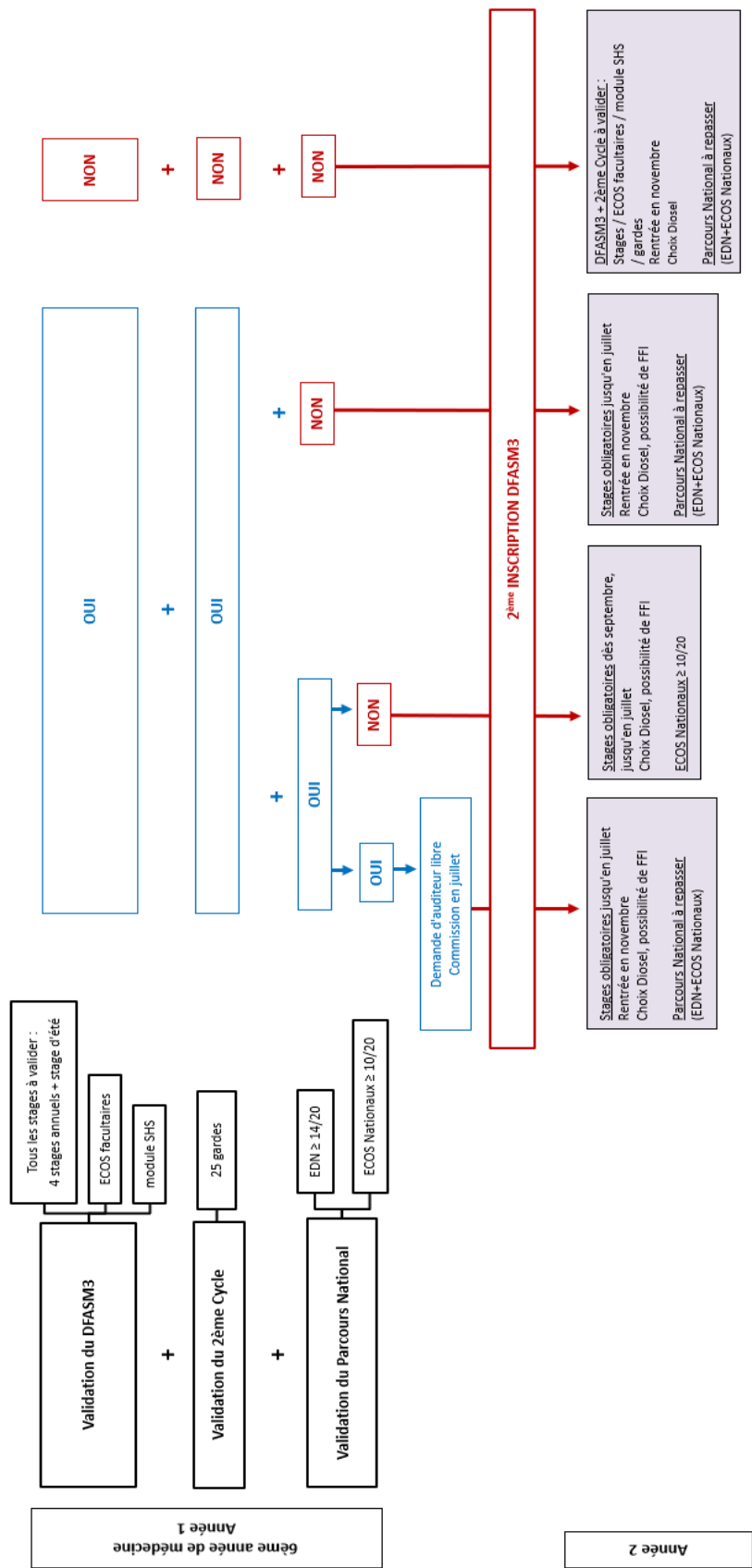
Un certain nombre d'étudiants étant nécessaire au CHU pendant l'été, la commission en tiendra compte en fonction du nombre de demandes de stages.

La procédure pour effectuer votre demande de stage d'été sera réactualisée en début d'année. Un message d'information vous sera adressé courant octobre avec toutes les procédures et le calendrier des démarches.

Pour une demande de stage d'été aux DOM-TOM, en raison du calendrier différent, vous pouvez contacter le service concerné dès la rentrée pour connaître les démarches :

secretariat.dom-tom@u-bordeaux.fr

Modalités de stage en cas de 2^{ème} inscription en DFASM 3



Modalités d'accès au 3^{ème} cycle des études médicales

Pour pouvoir accéder au 3^{ème} cycle, vous devez avoir validé le DFASM (Diplôme Approfondi en Sciences Médicales) et avoir validé le Parcours National (EDN + ECOS + Point Parcours (*facultatif*)).

Nous attirons votre attention sur la différence entre la validation du DFASM et le Parcours National.

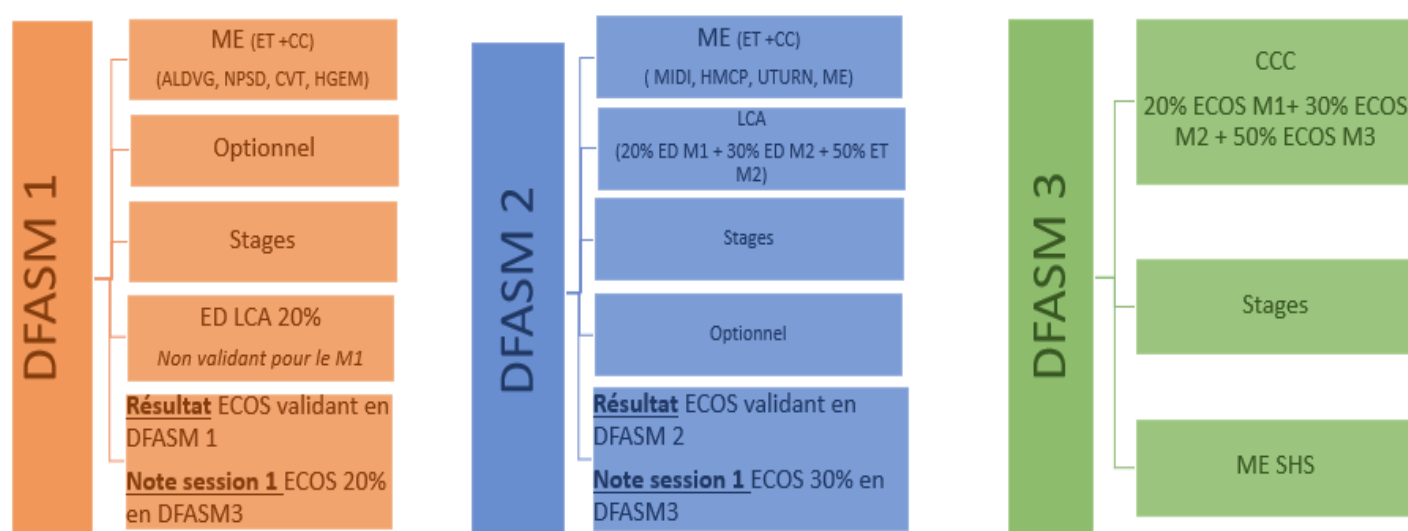
La validation du DFASM 3 est indépendante du Parcours National.

Pour votre DFASM 3 vous devez valider : CCC + SHS + Stages + Gardes

Pour votre Parcours National vous devez valider : EDN + ECOS + Points parcours (*facultatif*)

Le DFASM (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales)

La validation des 3 années d'externat soit : le DFASM 1 + DFASM 2 + DFASM 3.

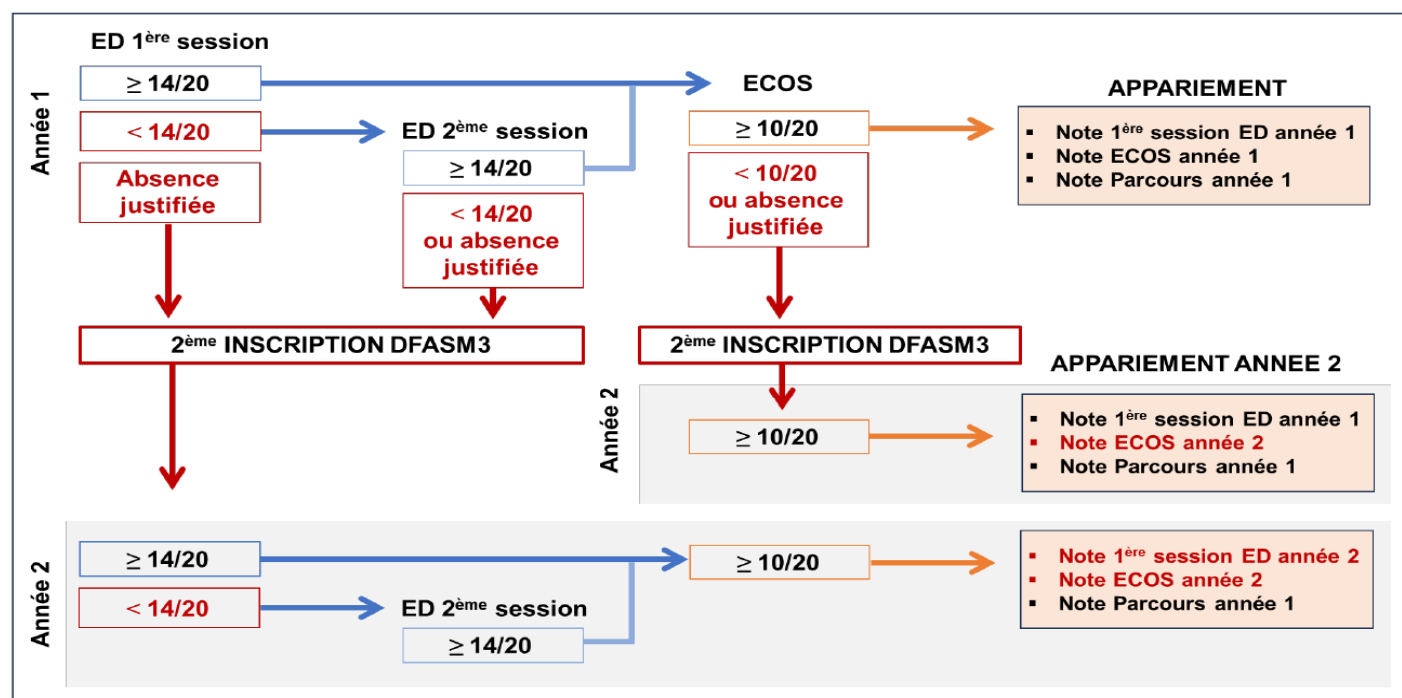


VALIDATION DU DIPLOME DFASM

si :



Le Parcours National (EDN + ECOS + Point Parcours (*facultatif*)) :



Si absence justifiée ou non validation ED ou ECOS en année 2 → 3^{ème} inscription possible sur dérogation

